

ADHERER AU G.D.S. 64 : QUELS AVANTAGES ?

Au regard de la cotisation appelée annuellement, adhérer au GDS permet en contrepartie de bénéficier d'avantages et/ou de services.

LES APPUIS TECHNIQUES DU G.D.S.

PROPHYLAXIES

Etre informer et conseiller sur les maladies réglementées en lien avec la DDPP.



SUIVI TECHNIQUE ET VETERINAIRE

- ➔ Bénéficier de l'intervention des caisses sanitaires.
- ➔ Gérer des plans de lutte des maladies non réglementées (B.V.D., paratuberculose, néosporose, mammites ovin et bovin, santé des veaux, ...).
- ➔ Aider à la reconstitution de cheptel suite à un abattage total. Conseils sanitaires et aides financières.
- ➔ Gérer les statuts B.V.D. et Border Disease.
- ➔ Organiser la vaccination et le dépistage vis-à-vis de l'E.C.B.
- ➔ Gérer le programme Agalactie et son protocole d'assainissement.
- ➔ Réaliser un diagnostic d'ambiance des bâtiments d'élevage bovin et ovin.

LES AVANTAGES FINANCIERS

- ➔ Tiers payant : paiement des honoraires vétérinaires et des analyses pour le compte des adhérents
- ➔ Prise en charge partielle des analyses et pertes par le biais des caisses sanitaires
- ➔ Bénéficier d'indemnités du Fonds de Mutualisation Sanitaire (blocage tuberculose par exemple)
- ➔ Profiter de conseils vétérinaires suite à une pathologie particulière
- ➔ I.B.R. :
 - Prise en charge totale les analyses de prophylaxie et les contrôles à l'achat.
 - Aide à la vaccination I.B.R. dans le cadre du protocole d'assainissement.
 - Tarif préférentiel appliqué aux adhérents pour la certification I.B.R.
- ➔ Prise en charge des analyses :
 - B.V.D.
 - Border Disease
 - Agalactie
 - Typage tremblante
 - E.C.B.
- ➔ E.C.B.: Obtenir une aide à la réforme des béliers positifs
- ➔ Agalactie : prise en charge des analyses et prélèvements, aide pour la non transhumance, aides pour les pertes de production, indemnisation pour l'abattage.



ACCOMPAGNEMENT SUITE A UN ABATTAGE TOTAL/PARTIEL (filière bovine)

Aides pour améliorer les conditions de repeuplement après abattage total :

- Exonération des cotisations sur 2 ans (100 % année 1 et 50 % année 2).
- Prêt relais à taux zéro en attente des indemnités de l'Etat.
- Suivi sanitaire pendant 1 an suite au repeuplement permettant la prise en charge de 30 % des frais vétérinaires liés au repeuplement.



BENEFICIER DU SOUTIEN DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Aides du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

→ Prise en charge de :

- 16 % du coût de la prophylaxie, dont 100 % pour le matériel de prophylaxie.
- 100 % des indemnités de non-transhumance et de transport sanitaire (maladies réglementées).
- 45 % du budget « Agalactie contagieuse ».
- 25 % du budget « Caisses sanitaires ».

→ Participation pour la mise en place et l'animation d'actions spécifiques (Border Disease, E.C.B., santé des veaux, filière équine ...).

Aides du Conseil Régional d'Aquitaine.

Dans le cadre du Programme Sanitaire Régional :

- Aide aux diagnostics sanitaires.
- Forfait par suivi de plans de lutte.



BENEFICIER DES COMPETENCES TECHNIQUES DE LA FILIALE FARAGO Sud Ouest

- Hygiène - service agréé D.R.A.A.F. et D.D.P.P. 64 :
 - Désinfection – Désinsectisation.
 - Dératisation/Désourisation.
- Qualité de l'eau :
 - Prélèvements/analyses/rapports.
 - Conseils et fournitures de système de traitement.
- Traitement des surfaces bétonnées : rainurage béton.
- Ventes de produits d'hygiène et de matériel d'élevage.

DEMARCHE QUALITE

Fourniture, sur demande, d'un carnet sanitaire.